

DC N° 2024.08



**VILLE DE CRUSEILLES**  
(Haute-Savoie)

Envoyé en préfecture le 24/05/2024

Reçu en préfecture le 24/05/2024

Publié le 24/05/2024

ID : 074-217400969-20240524-DC\_2024\_08-DE



## DÉCISION DE VENDRE UNE MINI PELLE KUBOTA

**Madame le Maire de Cruseilles,**

**VU** l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales°;

**VU** la délibération du Conseil Municipal de la Commune de Cruseilles n°2020/43 en date du 28 juillet 2020, télétransmise à la Sous-Préfecture de Saint-Julien-en-Genevois le 30 juillet 2020, donnant délégation à Madame le Maire pour exercer un certain nombre d'attributions relevant de cette assemblée pour la durée de son mandat notamment en matière de :

- D'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € ;

**CONSIDERANT** que la mini pelle KUBOTA KX 61-2, identifiée sous le numéro de série NIM 60164 et achetée en 2006 au GARAGE DECOMBES SARL au prix de 20 332 euros, n'est plus en service ;

**CONSIDERANT** l'offre de reprise de la société DB EQUIPMENT, Le Multipôle, Rue Stéphane Duc, 73100 SERRIERES EN CHAUTAGNE au prix de 4 000 euros ;

### DÉCIDE

**ARTICLE 1** : de vendre la mini pelle KUBOTA KX 61-2, identifiée sous le numéro de série NIM 60164, à DB EQUIPEMENT, Le Multipôle, Rue Stéphane Duc, 73100 SERRIERES EN CHAUTAGNE au prix de 4 000 euros.

**ARTICLE 2** : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Mairie et copie en sera adressée à Madame le Sous-Préfet de Saint-Julien-en-Genevois.

**ARTICLE 3** : Il sera rendu compte au Conseil Municipal de cette décision conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Cruseilles, le 24 mai 2024

**Madame le Maire,**  
**Sylvie MERMILLOD**

